

# Erreurs et variétés

Jean-Pierre Mangin dans son volume « Guide Mondial des Timbres Erronés », affirmait que la naissance d'un timbre-poste procède d'un mariage à trois entre le donneur d'ordre, le concepteur et le fabricant. Les enfants de cette union ne peuvent évidemment pas être parfaits, d'où l'apparition de ces fameuses erreurs et variétés tant prisées des philatélistes.

Ces fameuses erreurs, elles sont de deux sortes. Premièrement, il y a celles résultant de la conception des timbres et deuxièmement, celles résultant de leur fabrication; ces dernières étant celles qui attirent le plus les philatélistes.

**Erreurs résultant de la conception des timbres.** Les erreurs de conception sont celles qui affectent l'ensemble d'une émission et la conduisent souvent à véhiculer un message différent de celui pour lequel elle avait été conçue. Ces erreurs sont soit le résultat d'un manque de communication entre le donneur d'ordre et le concepteur ou soit, un manque de connaissance du sujet à traiter chez le donneur d'ordre et / ou chez le concepteur.

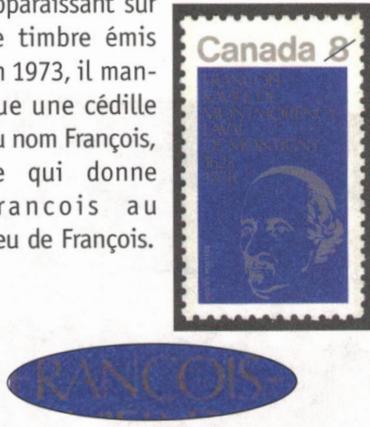
À titre d'exemple, on aura sur des timbres avec erreur de conception, des animaux mal identifiés, des dates erronées, des cartes inexactes, des contrevérités et, le reste. Il n'est pas évident de détecter cette sorte d'erreur et leur recherche amène un philatéliste à «critiquer» le timbre-poste en lui-même, intrinsèquement doit-on écrire. Pour ce faire, le philatéliste doit bien connaître son sujet; il n'y a aucune place à l'improvisation ici. Comme écrit précédemment, collectionner des timbres-poste est plus sophistiqué que seulement aligner des timbres dans un album pour ne pas écrire seulement boucher des trous dans un album.

Voici quelques timbres dont la conception contient des erreurs.

**Erreur de date.** Ce timbre qui a été émis en 1959 afin de commémorer la visite de la Reine Élizabeth II au Canada, porte la date cachée de 1957 alors que la visite de la Reine a bien eu lieu en 1959 et que le timbre a bien été émis en 1959; et non pas en 1957 comme le laisse entendre la date cachée.



**Faute de français.** Dans la légende apparaissant sur ce timbre émis en 1973, il manque une cédille au nom François, ce qui donne Francois au lieu de François.



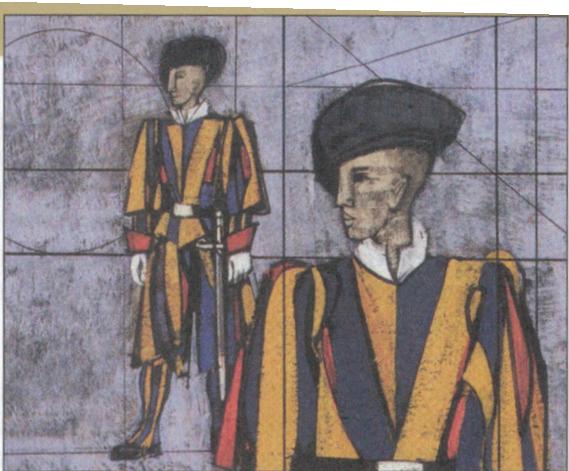
**Erreur technique.** Les filets de morue mis à sécher sur les vigneaux sont tous orientés dans le même sens, contrairement à l'usage voulant qu'ils soient placés alternativement dans un sens puis dans l'autre. À la décharge des réalisateurs de ce timbre, il faut ajouter que le timbre reproduit un tableau de Nérée de Grâce, lui-même Acadien. Ici il y a erreur chez le peintre et non chez le concepteur du timbre.

**Erreur technique.** À vouloir insérer tous les moyens de transport dans une seule vignette, on verra alors, des chiens sous un paquebot océanique qui lui, est en plein champ. Erreur technique? Peut-être mais, c'est tout de même discutable comme façon de faire.



**Erreur technique.** Ce timbre montre sept allées de course; or dans réalité, les pistes de course ont soit six ou soit huit allées de course mais jamais sept.





**Erreur sur l'image.** La vignette de droite est la vraie vignette produite par Rudolf Mirer; c'est la vignette où l'épée et les chapeaux des gardes suisses sont portés du bon côté du corps. La vignette de gauche où l'épée et les chapeaux sont portés inversés, est une réalisation graphique qui ne correspond pas à la réalité. Pour une émission conjointe Suisse – Cité du Vatican, c'est tout de même triste à constater. À ce sujet voir la revue Philatélie Québec, No 260, mai – juin 2006 où le dossier fut déjà traité.

**Erreur technique;** et en contravention des règles de l'U.P.U. La valeur faciale de cette série de huit timbres canadiens



émis en 1897-1898 n'apparaît pas en chiffres arabes mais bien en lettres ce qui est contraire aux règlements de l'Union Postale Universelle. Cette inscription était source de confusion pour les personnes illettrées et les francophones unilingues.

Remarque : les timbres-photos, les timbres permanents canadiens et l'Union Postale Universelle. Profitons de la mention de l'U.P.U., pour glisser quelques mots au sujet des timbres-photos émis par le Canada, de ces timbres-photos que les citoyens canadiens se font émettre ainsi que des timbres permanents. Cette mention dans le présent fascicule, en est une d'information seulement car elle ne relève pas du chapitre des erreurs.

Les premiers timbres-photos canadiens ont été émis le 28 avril 2000. Lors de cette première émission et lors de la suivante en 2001, les valeurs faciales de 46 et 47 cents étaient mentionnées sur

les timbres. Par voie de conséquence, ces timbres pouvaient être utilisés sur du courrier dit international.



Depuis l'émission officielle canadienne du 8 octobre 2004, la valeur faciale n'apparaît plus sur les timbres-photos émis par le Canada. Par voie de conséquence, ces timbres ne peuvent pas et ne doivent pas être utilisés sur du courrier international. Pour la même raison, c'est-à-dire absence de valeur faciale, il en est de même pour les timbres permanents canadiens qui eux aussi, ne doivent servir que pour affranchir le courrier de régime intérieur. Il serait tout à fait normal que le

courrier international affranchis avec ces timbres puisse être retourné à l'expéditeur en toute légitimité.



Les timbres contenant des erreurs de conception ont-ils une valeur ajoutée? Il ne faut absolument pas chercher de valeur ajoutée à ces timbres. Écrivons seulement qu'il est intéressant de trouver et de collectionner des timbres avec erreurs de conception mais cela s'arrête là. Les timbres de cette émission ont tous la même erreur de conception n'est-ce pas?

Cela s'arrête là sauf ... si un collectionneur a la chance de posséder des timbres qui ont été imprimés, expédiés à quelques bureaux de poste et par la suite, retirés du marché pour une raison ou une autre. À titre d'exemple, on pense à l'émission canadienne de Noël 1994 et à celle de la Nouvelle-Zélande au sujet des Maori en 2006; de très belles pièces dans une collection.

Au cours de l'année 1994, une augmentation du tarif postal fut envisagée par les postes canadiennes et, sans avoir reçu l'autorisation du Parlement canadien, on fit imprimer des timbres au nouveau tarif de \$0.52 et de \$0.90. Devant le tollé de la population



canadienne, cette augmentation de tarif fut annulée et on revint au tarif de \$0.50 et de \$0.88. Mais il y eut un « mais » de taille car, selon les informations à date, entre 30 et 40 feuilles de \$0.52 et 20 feuilles



de timbre \$0.90 se retrouvent sur le marché. On imagine la valeur de ces deux timbres. Depuis la Confédération, il semble que ce soit la seule fois qu'une telle erreur « constitutionnelle » se soit produite aux postes canadiennes.

Le 7 juin 2006, la Nouvelle-Zélande devait émettre cinq timbres honorant le peuple Maori, peuple polynésien de la Nouvelle-Zélande. Devant les protestations des Maori qui trouvaient ces timbres



politiquement incorrect et peu flatteurs à leur endroit, l'émission des cinq timbres fut annulée à la toute dernière minute. Mais cette annulation a été faite après la réception de timbres par certains bureaux de poste. Malheureusement pour la poste néo-zélandaise et heureusement pour certains philatélistes, des exemplaires ont glissé dans le public.

Dans ces deux cas d'erreurs constitutionnelle et politique, est-il utile d'écrire que ces timbres prendront une valeur certaine avec le temps?

**Erreurs résultant de la fabrication des timbres.** Un des traits distinctifs de la philatélie est que l'on attache beaucoup d'attention et d'importance monétaire aux erreurs, aux variétés et aux imperfections. Les peintures, les bijoux et les antiquités perdent considérablement de leur valeur, si leur fini d'exécution est imparfait; c'est exactement l'opposé en ce qui concerne les timbres. Toutes les erreurs de fabrication deviennent intéressantes et, vues sous l'angle de leur valeur monétaire, certaines erreurs deviennent alors plus intéressantes que d'autres.

Même si techniquement ce sont des erreurs de fabrication, il faut absolument classer dans les curiosités tous ces timbres qui produisent dans les timbres produit fini, des beignes, ces petits cercles plus ou moins bien circulaires en quantité industrielle; très peu de



ces curiosités sont d'ailleurs répertoriées. Les timbres de la série des



caricatures où il y aura un trait, une ligne ou un signe quelconque qui est plus long ou plus court que celui sur un autre timbre sont aussi à classer dans la liste des curiosités. Et ce sera la même chose pour ceux dont un léger déplacement de la couleur dans le timbre apportera son lot de quelques quatre cents « curiosités »;



En terminant cette partie sur les curiosités, ajoutons qu'elles sont amusantes à collectionner mais que ce ne sont pas là les pièces qui donnent ou vont donner une plus-value à votre collection de timbres. Si on ne collectionne que ce genre d'erreurs, il est important de laisser savoir à ceux qui hériteront ou encore à d'éventuels acheteurs que l'on possède une collection qui ne vaut pas une fortune. La valeur monétaire d'une collection n'est pas nécessairement relié au temps passé à collectionner.

Les philatélistes d'expérience ont tous rencontré un jour une de ces personnes qui croyaient avoir en main, une perle rare qui s'est avérée être un simple caillou. Ces curiosités ne justifient pas non plus un appel téléphonique à un spécialiste le dimanche matin à 08h.00. En résumé, les curiosités sont amusantes et, cela s'arrête là.

Les curiosités étant laissées de côté, qu'est-ce qu'une erreur et qu'est-ce qu'une variété? Pas facile de donner des définitions car elles pourront varier d'un auteur à l'autre. À Philatélie Québec, considérant que la section sur les erreurs et variétés des timbres de l'année lunaire chinoise contenue dans ce fascicule, est dans les faits, la quatre-vingtième chronique de Richard Gratton sur ce sujet, la revue a donc adopté la méthode de classification que l'on appellera la « méthode Gratton ». Ainsi faisant, le lecteur aura l'avantage de s'y retrouver même si d'autres méthodes auraient pu être utilisées.

**Erreur :** terme utilisé lorsqu'une ou plusieurs feuilles ou parties de feuilles de timbres, ne possèdent



pas les mêmes caractéristiques que le reste de l'émission; la différence majeure étant due à un mauvais contrôle de qualité, une erreur humaine ou un vice de manufacture. À titre d'exemple : une impression manquante, double, inversée ou déplacée d'une façon spectaculaire; taches d'encre sur la feuille de timbres; plis majeurs dans le papier; marquage erroné; perforations manquantes ou déplacées.

**Variété :** il existe deux types de variétés, les constantes et les non constantes. Une variété peut être trouvée dans l'impression, la perforation, le marquage, le papier, l'encre ou la colle.

**Variétés constante :** une variété est constante lorsqu'un ou plusieurs éléments d'une feuille de timbre possède un caractère qui est différent du reste des autres timbres formant la feuille et que cette différence se retrouve toujours à la même position et sur toutes les feuilles de l'émission du timbre-poste; la variété de la déchirure dans la tente du tableau de Paul Kane, à titre d'exemple.



**Variété non constante :** La différence peut se retrouver sur une feuille de timbres ou deux, ou quatre ou plus, mais pas sur toute la production; il y aura variété de papier, de marquage ou une impression fantôme; la larme à l'œil de l'émission de 1935 se retrouve sur une feuille sur quatre.



Voilà pour les définitions; maintenant la pratique. Les pages suivantes montrent l'exemple d'une spécialisation dans une série où l'on incorpore les erreurs et variétés comme faisant partie de la collection.